

Thales : option de paiement du dividende 2010 en actions

Neuilly-sur-Seine, 18 mai 2011 – L'assemblée générale de Thales (NYSE Euronext Paris : HO), réunie le 18 mai 2011, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2010, soit 0,50 euro par action et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter pour le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles Thales.

Le dividende sera détaché le 26 mai 2011 et mis en paiement le 21 juin 2011. L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles Thales devra être exercée du 26 mai au 9 juin 2011 inclus. Au-delà de cette dernière date et à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles remises en paiement du dividende s'établit à 25,98 euros, soit un montant égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion de l'assemblée générale, diminuée du montant du dividende et arrondie au centime d'euro supérieur.

Si le montant net des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire aura deux possibilités : (i) recevoir la quantité d'actions immédiatement inférieure et obtenir le règlement en numéraire du solde du dividende non réinvesti en actions ou (ii) obtenir la quantité d'actions immédiatement supérieure, et régler par chèque ou virement bancaire le montant permettant d'obtenir une action supplémentaire.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1^{er} janvier 2011 et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations sur NYSE Euronext Paris (compartiment A – code ISIN 0000121329).

Contact presse :

Jérôme Dufour
Thales, Communication Corporate
Tél.: +33 (0)1 57 77 86 26
pressroom@thalesgroup.com

Contact Investisseurs et analystes :

Jean-Claude Climeau
Thales, Relations investisseurs
Tél.: +33 (0)1 57 77 89 02
ir@thalesgroup.com

Plus d'informations sur : <http://www.thalesgroup.com>

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2010 en actions, décrite dans ce communiqué, n'est pas ouverte aux actionnaires résidant en Australie, au Japon et dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale.

Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Le document de référence de Thales, déposé auprès de l'AMF et également disponible sur le site internet de la société (<http://www.thalesgroup.com>) décrit notamment l'activité de Thales, ses résultats et les facteurs de risques afférents à son activité.

Ce communiqué, qui constitue l'information requise en application des articles 212-4 (4) et 212-5 (5) du Règlement général de l'AMF, est mis à disposition des intéressés au siège social de Thales et sur son site internet (<http://www.thalesgroup.com>).